



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

associations de jeunesse et d'éducation

Question écrite n° 29033

Texte de la question

M. Jacques Domergue appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur les inquiétudes des associations de jeunesse et d'éducation populaire. Constituant un réseau riche et diversifié, l'éducation populaire est active dans des domaines aussi variés que la culture, les loisirs, l'éducation, la solidarité, le social, l'insertion, le développement local urbain et rural, les échanges internationaux, la formation. Elle vise tout à la fois le développement de capacités d'écoute, le partage des savoirs et la solidarité entre les générations. Elle contribue ainsi à l'autonomie des jeunes et participe à la construction d'une société plus solidaire. Or les associations doivent faire face à de nombreuses menaces : survalorisation de la société marchande et privatisation des services, désengagement de l'Etat du fait de la suppression ou du gel des aides publiques, incertitudes liées à la décentralisation et au transfert de compétences, lenteurs dans la mise en place des instances officielles et représentatives du mouvement associatif. Ces menaces les pénalisent dans leur capacité à conduire leurs projets et à tenir leur rôle fédérateur comme leurs missions citoyennes. Les conséquences directes sont nombreuses sur l'activité économique et sociale de nos régions et constituent également une menace pour la vie démocratique. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui préciser ses intentions en la matière afin d'assurer la pérennité des associations de jeunesse et d'éducation populaire, facteur de lien social.

Texte de la réponse

Le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche est conscient du rôle essentiel joué par les associations de jeunesse et d'éducation populaire. La baisse de 10 % des crédits consacrés au versement de subventions aux associations nationales s'explique par le contexte économique et budgétaire auquel la France, comme tous les autres pays européens, se trouve confrontée en 2003. Les associations ont été informées dans la plus grande transparence des raisons qui ont conduit à la diminution de crédits à laquelle fait référence l'honorable parlementaire. Ces difficultés conjoncturelles ne remettent nullement en cause la volonté ministérielle de renforcer le partenariat avec les associations de jeunesse et d'éducation populaire dans la mise en oeuvre d'une politique éducative globale prenant en compte le secteur scolaire et le secteur extrascolaire. Une concertation étroite s'établit en permanence entre les associations, le ministre, son cabinet et ses services. Il est rappelé par ailleurs que le projet de loi de finances 2004 prévoit des mesures nouvelles destinées au financement de 40 postes FONJEP supplémentaires (296 000 EUR) ainsi qu'au développement d'actions réalisées en partenariat avec les associations de jeunesse et d'éducation populaire.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Domergue](#)

Circonscription : Hérault (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29033

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 24 novembre 2003, page 8908

Réponse publiée le : 15 décembre 2003, page 9656